



# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

**PRESENTS** : Mmes MM. André SIMON, Didier ERULIN, Christiane PERON, Thomas BAGRIN, Pascal GRANGER, François PIGEON, Stéphane RAGONNET, Corinne MARCHAND, Roger LORILLOT et Mme Isabelle BAUSIER

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Thomas MÉNAGÉ et Mmes Yolande CHERY, Elodie BONNEFON, Line CHAMTON.

Mme Yolande CHERY donne procuration à Mme Christiane PERON

M. Thomas MÉNAGÉ donne procuration à M. Didier ERULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GRANGER Pascal a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**DATE DE CONVOCATION** : 23.06.2017 **DATE D'AFICHAGE** : 23.06.2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

## **ORDRE DU JOUR**

### **I) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Procès-verbal ci-joint.

### **II) RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE VAL ECO**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 16 juin 2014, il a été décidé :

- de demander le retrait de la commune du Syndicat Mixte Val-Eco à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- charge la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, dans le cadre de sa compétence, d'effectuer les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire explique que trois années s'étant écoulées, il convient de reprendre une délibération.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la collecte des déchets nous sommes actuellement dans le syndicat mixte Val-Eco. Cette compétence relève de la communauté de communes Val de Cher-Controis. Le taux de la TEOM pour les communes adhérentes au SMIEEOM Val de Cher est plus bas que pour celles adhérentes à Val-Eco.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

11 voix Pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- de demander le retrait de la commune du Syndicat Mixte Val-Eco à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **III) DEMANDE D'ADHÉSION AU SMIEEOM VAL DE CHER**

Suite à la délibération de demande de retrait de la commune du syndicat mixte Val-Eco à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au vu des éléments fournis :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères Val de Cher
- charge la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, dans le cadre de sa compétence, d'effectuer les démarches nécessaires.

**SEANCE LEVÉE à 19H45**